

Légende

-  Etablissement de culte
-  Mairie
-  Bâtiment
-  Parcellaire cadastral
-  Limite de commune
-  Bassin versant
-  Canal, plans d'eau ou cours d'eau permanent
-  Axe de ruissellement
- Classes de hauteur d'eau**
-  Inférieure à 20 cm
-  Comprise entre 20 et 50 cm
-  Comprise entre 50 cm et 1 m
-  Comprise entre 1 et 1.5 m
-  Supérieure à 1.5 m
-  Isocotes
-  Casier hydraulique
-  12.5 Altitude NGF de l'isocote ou du casier

